

COMMUNE DE JOURGNAC
87800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

Délibération N°2026-27

Nombre de membres :
 En exercice :..... 15
 Présents :..... 13
 Représentés :..... 02
 Votants :..... 15
 Exprimés :..... 15
 Pour :..... 15
 Contre :..... 00
 Abstention :..... 00

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trente avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le dix-sept avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Gaëtan Goumilloux, Maire.

Présents : Gaëtan GOU MILLOUX, Stéphane FAROUT, Karine NICOT, Pascal GAYOU, Hélène MAINGOUTAUD, Thierry DUR, Julien FAUCHER, Nathalie PRIEUR, Karine PAROT, Nathalie MASSOT, Clara LEROYER, Séverine COUTADEUR, Xavier HERAIL

Absents excusés : Jérémy CHOQUET, Laurent BLANCHER

Mme Karine PAROT est désignée secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE CHAUFFAGE À L'ÉCOLE

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° 2024/33 du 12 décembre 2024 portant approbation du projet de travaux de chauffage à l'école, de l'avant-projet sommaire et demande de subventions ;
- Vu la délibération n° 2025/10 du 10 mars 2025, portant approbation du projet de travaux de chauffage à l'école, de l'avant-projet définitif et demande de subventions ;
- Considérant que le projet s'inscrit dans les opérations éligibles à diverses aides financières de l'Etat (DETR), et du Département (Contrats Territoriaux Départementaux) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

- **APPROUVER** le plan de financement des travaux de remplacement d'une chaudière à fioul par une pompe à chaleur air/eau à l'école de Jourgnac, comme suit :

DÉPENSES		RECETTES			
OBJET	MONTANT H.T.	OBJET	FINANCEUR	RECETTE S.H.T.	% RECETTES / TOTAL
Maîtrise d'œuvre	5 226,00 €	Subvention DETR/DSIL (montant subventionnable : 40% de 29 576,00 €)	État	11 830,40 €	36%
Travaux de chauffage	27 302,11 €	Subvention CTD	Conseil Départemental 87	6 505,62 €	20%
		Autofinancement	Commune de Jourgnac	14 192,09 €	44%
TOTAL	32 528,11 €		TOTAL	32 528,11 €	100%

- **AUTORISER** le Maire à solliciter une subvention auprès de tous les financeurs susceptibles d'accorder une aide pour cette opération, conformément au plan de financement,
- **AUTORISER** le Maire à effectuer les démarches et signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus indiqués.
Pour extrait certifié conforme, à Journac, le 11 mai 2026.

La secrétaire,

Karine PAROT



Le Maire,


Gaëtan GOUMILLOUX